



RCS : BOBIGNY

Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 03810

Numéro SIREN : 337 750 467

Nom ou dénomination : ACLS SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2016 sous le numéro de dépôt 13288

ACL SERVICES

SOCIETE ANONYME PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 56.250 EUROS
2, BOULEVARD DE LA LIBERATION - 93200 SAINT - DENIS
RCS BOBIGNY B 337 750 467

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 DECEMBRE 2015

GREFFE

25 MAI 2016

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

L'an deux mille quinze, le 26 décembre à 18 heures

Les actionnaires de la Société ACL SERVICES - Société par Actions Simplifiée au capital de 56.250 € divisé en 3 750 actions de 15 € chacune se sont réunis, en Assemblée Générale Ordinaire à : Le Président, convoqué de leur Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les actionnaires présents au moment de leur entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire. Les pouvoirs des actionnaires représentés ont été annexés à la feuille de présence.

Monsieur Claude MARQUET préside la séance en sa qualité de Président.
Monsieur Charles-Edouard MARQUET assure le secrétariat de l'Assemblée.
Monsieur Rodolphe MARQUET est appelé comme Scrutateur.

Monsieur Bernard LECAT, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué est absent et excusé.

L'Assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est par conséquent déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'**ORDRE DU JOUR** :

- Lecture du Rapport établi par le Président
- Démission du Président et son remplacement
- Questions diverses
- Pouvoir pour formalités

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire des Statuts
- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires
- la copie de la lettre adressée au Commissaire aux Comptes
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires
- un exemplaire des documents et pièces envoyés aux actionnaires ou mis à leur disposition avant l'Assemblée
- le Rapport de Gestion du Président sur l'activité de l'exercice
- le texte des projets de résolution soumis au vote de l'Assemblée

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du Rapport du Président et des Rapports du Commissaire aux Comptes.
Cette lecture terminée, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1° DEMISSION DU PRESIDENT ET NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Monsieur Claude MARQUET prend la parole et annonce qu'il remet à la disposition de l'Assemblée Générale son mandat de Président, à effet de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée décide de **nommer, en remplacement de Monsieur Claude MARQUET démissionnaire, la SA GMB Invest représentée par Monsieur Claude MARQUET en qualité d'Administrateur Délégué.**

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Claude MARQUET, es qualité, déclare accepter la fonction de Président qui vient de lui être confié.

2° POUVOIRS

L'Assemblée confère tous les pouvoirs à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts et procéder à toutes formalités de publicité légale ou autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Puis l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Claude MARQUET

Le Scrutateur
Rodolphe MARQUET

Le Secrétaire
Charles-Edouard MARQUET